

... En particulier, nous protestons contre l'édit du 18 octobre 1685 contenant la révocation de celui de Nantes comme contre une manifeste surprise* qui a été faite à la justice de S. M. et un visible abus de l'autorité et de la puissance royale, l'Édit de Nantes étant de sa nature inviolable et irrévocable, hors de l'atteinte de toute puissance humaine, fait pour être un traité perpétuel entre les catholiques romains et nous, une foi publique, et une loi fondamentale de l'État que nulle autorité ne peut enfreindre.

Nous protestons contre les suites de cette révocation, contre l'extinction de l'exercice de notre religion dans tout le royaume de France, contre les infamies et cruautés qu'on y exerce sur les corps en leur refusant la sépulture, en les jetant dans les voiries ou en les traînant ignominieusement sur des claies, contre l'enlèvement des enfants pour les faire instruire dans la religion romaine et l'ordre aux Pères et Mères de les faire baptiser par les Prêtres et leur en laisser l'éducation.

Nous protestons surtout contre cette impie et détestable pratique de faire dépendre la religion de la volonté d'un Roi mortel et corruptible et de faire traiter la persévérance en la foi de rébellion et de crime d'état, ce qui est faire d'un homme un Dieu; et autoriser l'athéisme et l'idolâtrie.

Nous protestons contre la violente et inhumaine détention qu'on fait en France de nos frères, soit dans les prisons ou autrement, pour les empêcher de sortir du royaume et d'aller chercher ailleurs la liberté de leurs consciences, car c'est le comble de la violence brutale et de l'iniquité.

La révocation de l'édit de Nantes vue par le pasteur Claude (1686)

* Surprendre : obtenir par une présentation frauduleuse (par exemple : surprendre une signature).

*

**

... Le 17 décembre, à neuf heures du matin, on nous fit tous sortir du cachot et entrer dans une spacieuse cour devant le château. On nous enchaîna par le cou, deux à deux, avec une grosse chaîne de la longueur de trois pieds, au milieu de laquelle il y avait un anneau rond. Après nous avoir ainsi enchaînés, on nous fit mettre tous à la file, couple devant couple; et alors on passa une longue et grosse chaîne dans tous ces anneaux, si bien que nous nous trouvâmes tous enchaînés ensemble... Nous étions environ quatre cents...

... Sur les trois heures de l'après-midi, on nous fit sortir de la Tournelle et traverser une partie de la ville de Paris pour aller à Charenton. Une grande quantité de gens de la religion réformée se tenaient dans les rues par où la chaîne passait, et malgré les bourrades que nos brutaux d'archers leur portaient pour les empêcher de nous approcher, ils se jetaient sur nous pour nous embrasser, car nous étions reconnaissables à nos casaques rouges...

... Quatre messieurs, gros marchands de Paris, nous accompagnèrent...

Nous arrivâmes à Charenton sur les six heures du soir, au clair de lune. Il gelait comme on dit à pierre fendre... Étant donc arrivés à Charenton, on nous logea dans l'écurie d'une hôtellerie; mais quel logement, hélas! et quel repos!... La chaîne était clouée au râtelier, de manière que nous ne pouvions nous coucher ni même nous asseoir que difficilement sur le fumier et les immondices des chevaux, car comme le capitaine conduit la chaîne à ses dépens jusques à Marseille, moyennant vingt écus par tête..., il épargne jusques à la paille, et nous n'en avons pas eu pendant toute la route.

Condamné aux galères en 1700 pour avoir essayé de s'enfuir du royaume, le huguenot Jean Martheille, de Bergerac, y reste 13 ans. En 1712, il doit suivre la chaîne de Paris à Marseille.

**

*

En la campagne de 1699, Jean Soulage, du lieu de Sainte-Croix, en Cévennes, forçat sur cette galère à cause de la religion, refusant de lever son bonnet à l'heure de la messe ... fut injurié et battu à coups de canne et de pieds par le comité, en présence de l'aumônier, qui porta le capitaine à lui faire donner la bastonnade en forme, le corps nu, étendu sur le coursier, avec une corde goudronnée, trempée dans la mer, maniée par la main d'un Turc vigoureux, jusque qu'à ce que l'aumônier, craignant de perdre sa victime, ou peut-être par un reste d'humanité, dit : C'est assez ! Ce pauvre garçon fut si maltraité de la vague ou des coups, durant le reste de la campagne, que son corps n'était qu'une

plaie, et le chirurgien dit au comité que s'il le frappait davantage, il mourait avant que la campagne fut finie.

**

*

Ce projet si pieux, si saint et si juste, dont l'exécution paraissait si possible, loin de produire l'effet qu'on en devait attendre, a causé et peut encore causer une infinité de maux très dommageables à l'État :

Ceux qu'il a causé sont :

1° La désertion de quatre-vingt ou cent mille personnes de toutes conditions, sorties du royaume, et qui ont emporté avec elles plus de trente millions de livres d'argent le plus comptant ;

2° Nos arts et manufactures particulières, la plupart inconnus aux étrangers, qui attiraient en France un argent très considérable de toutes les contrées d'Europe ;

3° La ruine la plus considérable de commerce ;

4° Il a grossi les flottes ennemies de huit à neuf mille matelots des meilleurs du royaume ;

5° Et leur armée de cinq à six cents officiers et de dix à douze mille soldats beaucoup plus aguerris que les leurs, comme ils ne l'ont fait que trop voir dans les occasions qui se sont présentées de s'employer contre nous.

À l'égard des restés dans le royaume, on ne saurait dire s'il y en a un seul de véritablement converti... Les rois sont bien maîtres des vies et des biens de leurs sujets, mais jamais de leurs opinions, parce que les sentiments intérieurs sont hors de leur puissance, et Dieu seul ne peut diriger comme il lui plaît...

Vauban, mémoire pour la défense des Huguenots adressé à Louvois, puis à Mme de Maintenon.